Ville de
Nans-les-Pins

Autorisation de publication d'un PACS dans le bulletin municipal

La Mairie de Nans-les-Pins vous propose de faire part de votre PACS dans le bulletin municipal, en mentionnant les noms et prénoms des époux ainsi que la date du mariage.

Afin de respecter votre vie privée, cette publication est soumise à votre consentement.

Nous, soussignés :

M. :

Mme :

☐ **Autorisons** la Ville de Nans-les-Pins à publier les informations relatives à notre PACS dans le bulletin municipal.

☐ **N'autorisons pas** cette publication.

Fait à Nans-les-Pins, le :

Signatures :

Hôtel de Ville – 83860 Nans-Les-Pins
Tél : 04 94 37 21 41 – Fax : 04 94 37 21 47
Mail : elus@mairie-nanslespins.fr – Site : www.mairie-nanslespins.fr